

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE
AERIENNE de l'OUEST du LOIRET

DELIBERATION
N° 3
du 12 Décembre 2022
(Réforme de matériel :
véhicule scénic
immatriculé 9711 YG 45)

L'an deux mille vingt-deux, le lundi douze décembre à quatorze heure, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

DATE de la
CONVOCATION
Le 22 novembre 2022

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Arnaud MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère Municipale de Châteauneuf sur Loire,
- Madame Véronique DESNOUES, Conseillère Métropolitaine,
- Monsieur Nicolas CHILOFF, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,

ASSISTAIENT :

- Madame Sandrine EUGENE, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.
- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

NOMBRE de
DELEGUES
en EXERCICE
9

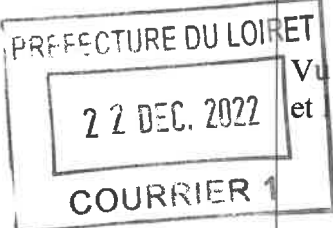
ABSENTS EXCUSES :

- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Madame Marie-Philippe LUBET, Conseillère Métropolitaine,
- Madame Christelle BELLANGER, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques Centre Val de Loire et Loiret,
- Monsieur Thierry BUTTIN, Directeur de la DSAC Ouest
- Monsieur Michel KERMARREC, Référent Territorial DSAC Ouest

NOMBRE de
PRESENTS
5

NOMBRE de
VOTANTS
5

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.



Vu le rapport n° 4 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,

Exposé

Pour répondre aux engagements des aéroports pour la sobriété énergétique et l'environnement, le SMAEDAOL s'est engagé en 2022 et a obtenu la certification ACA 2.

Une des pistes du programme pour baisser l'émission de CO2 est de remplacer au fur et à mesure les véhicules à moteur thermiques par des véhicules hybrides. Dans cette démarche, le SMAEDAOL souhaite acquérir une voiture électrique d'occasion (une Renault ZOE) pour remplacer le SCENIC dont la 1^{ère} mise en circulation était le 04/02/2004 (niveau vignette critère : 4).

Le SMAEDAOL peut bénéficier d'une prime à la conversion pour ce véhicule, il doit donc être réformé et sorti de l'inventaire.

Libellé du bien	Année D'achat	Numéro D'inventaire
SCENIC	04/02/2004	VEH2004072

La dépense sera prélevée sur les crédits ouverts section d'investissement – compte 21 – immobilisations corporelles



Après avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

ARTICLE UNIQUE :

Autorise le Président à réformer le SCENIC immatriculé 9711 YG 45

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Le Président du SMAEDAOL,



Hervé GAURAT,

